

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du 7 février 2006 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 22 février 2006 à 19 h 40.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Messieurs Herman Bolduc, maire et Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, sont absents.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Denis Champagne.

Madame Edith Quirion, directrice générale-secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Denis Champagne, maire suppléant, salue les membres du conseil et les téléspectateurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-02-56

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert le numéro 8 autres items :

1. RÉOUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

3. OUVERTURE ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DÉROGATION MINEURE (MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE – RONA)
4. DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q : FERME BEAULAC (MONSIEUR ROGER CHAMPAGNE)

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FORUM POUR JEUNES CANADIENS (MADAME CATHERINE CLOUTIER FILLE DE MONSIEUR JOCELYN CLOUTIER ET DE LYNDA HAMEL)

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. AUTORISATION : RANDONNÉE DES VIEILLES MOTONEIGES

SUITE – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. ADOPTION : DÉROGATION MINEURE (MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE – RONA)

8. AUTRES ITEMS :

- FABRIQUE ST-HONORÉ : CONTENANT DE PLATIQUE (POUBELLE) DÉCHIQUETEUSE
- POLITIQUE FAMILIALE
- RAPPORT : RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE
- LOCATION DE LA SOUFFLEUSE
- VENTE : ONE-WAY CAMION # 1

9. PERIODE DE QUESTIONS

10. CLOTURE DE LA SÉANCE

3. OUVERTURE ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DÉROGATION MINEURE (MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE – RONA)

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. avise les contribuables à l'écoute que l'assemblée publique est ouverte pour les 30 prochaines minutes afin de permettre aux personnes intéressées de poser des questions concernant la dérogation mineure demandée par Monsieur André Champagne – Rona.

4. DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. : FERME BEAULAC (MONSIEUR ROGER CHAMPAGNE)

2006-02-57

Considérant que Monsieur Roger Champagne et Madame France Rose, propriétaires de la Ferme Beaulac Senc. souhaitent vendre une partie de terrain à leur fils pour la construction d'une maison ;

Considérant que la municipalité dispose en zone non agricole d'espaces disponibles pour construire des résidences (article 61.1 de la Loi) ;

Considérant qu'il doit joindre à cette demande une résolution d'appui de la municipalité confirmant qu'il ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'appuyer Monsieur Roger Champagne et Madame France Rosa dans leur demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de vendre une parcelle de terrain à leur fils pour la construction de sa résidence permanente. La présente requête s'avère conforme à la réglementation municipale.

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FORUM POUR JEUNES CANADIENS (MADAME CATHERINE CLOUTIER FILLE DE MONSIEUR JOCELYN CLOUTIER ET DE LYNDA HAMEL)

2006-02-58 **Considérant** que Madame Catherine Cloutier fut sélectionné pour représenter notre communauté dans un programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens ;

Considérant que les frais de scolarité et de séjour s'élèvent à sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (799) pour une session d'une semaine ;

Considérant que suite à une campagne de financement presque la moitié du montant est amassé ;

Considérant que Madame Catherine Cloutier demande une aide financière à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Madame Cloutier et de verser dans le cadre du programme Forum pour jeunes Canadiens la somme de deux cents dollars (200).

2006-02-59 **Il** est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'adresser les félicitations des élus municipaux à Madame Catherine Cloutier récemment sélectionnée pour représenter notre communauté dans un programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens.

6. AUTORISATION : RANDONNÉE DES VIEILLES MOTONEIGES

2006-02-60 **Considérant** que le 25 février prochain de 12h à 17h aura lieu une randonnée de vieilles motoneiges ;

Considérant qu'en vertu du circuit présenté, les randonneurs traverseront trois routes publics soit la rue Principale (route 269) face au Bar 269 et par la suite le rang Grand Shenley et le Sixième rang sud ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le circuit présenté par le comité organisateur de la randonnée des vieilles motoneiges. La municipalité se dégage cependant de toute responsabilité.

7. ADOPTION : DÉROGATION MINEURE (MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE – RONA)

Étant donné que le 30 minutes pour la tenue de l'assemblée publique ne sont pas écoulés, le présent point sera discuté un peu plus tard.

2006-02-67 **Considérant** que Monsieur André Champagne, propriétaire de la quincaillerie Rona, sise au 477 rue Principale, souhaite agrandir son bâtiment ;

Considérant que le projet de Monsieur Champagne ne respecte pas la marge de recul avant rue Principale ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation négative au Conseil municipal ;

Considérant l'affichage, aux endroits prévus, de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique du 22 février 2006 à 19h30 à la salle du conseil ;

Considérant qu'à cette assemblée, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ;

Considérant qu'aucun contribuable ne s'est présenté ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu majoritairement d'accepter la dérogation mineure concernant l'agrandissement du magasin Rona demandée par Monsieur André Champagne.

Le conseiller Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations. Il justifie son vote négatif par le fait que les règlements d'urbanisme doivent être respectés le plus possible et que la grande bannière Rona n'a pas voulu apporter de modification au plan de l'agrandissement pour se rapprocher desdits règlements.

8. AUTRES ITEMS :

- FABRIQUE ST-HONORÉ : CONTENANT DE PLATIQUE (POUBELLE) DÉCHIQUETEUSE

2006-02-61 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de céder gratuitement à la Fabrique St-Honoré, un contenant de plastique (poubelle) pour déchiqueteuse.

- POLITIQUE FAMILIALE

2006-02-62 **Considérant** que le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (section Famille, Aînés et Condition féminine) désire faire des municipalités des partenaires dynamiques et catalyseurs des valeurs familiales en les soutenant dans leurs actions ;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont conscients de l'importance des différentes composantes des familles pour le développement harmonieux de la municipalité ;

Considérant que les élus municipaux, suite à une consultation auprès des intervenants du milieu, désirent développer un partenariat et un sentiment d'appartenance par la mise en place d'une structure bénévole répondant à la fois aux capacités financières municipales et aux besoins des familles ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

DE produire une demande de financement auprès du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (section Famille, Aînés et Condition féminine) pour la mise en place d'une politique familiale favorisant la revitalisation de la vie locale et la solidarité intergénérationnelle ;

DE mandater Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière pour la présentation d'une demande de soutien ;

D'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à signer le protocole entre le ministère et la municipalité ;

DE créer un poste de responsable des questions familiales au sein du conseil municipal.

2006-02-63 **Considérant** la volonté des élus municipaux de confier à un élu la responsabilité des questions familiales ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Richard Vermette, responsable des questions familiales et Monsieur Mario Breton, substitut.

- **RAPPORT : RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE**

2006-02-64 **Considérant** que le « twin disk » de la souffleuse a déjà été soudé ;

Considérant qu'il est fort possible que cette pièce casse de nouveau étant donné la puissance du nouveau moteur ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat

- A) **D'**un nouveau twin disk au coût de huit cent cinquante-cinq dollars (855) taxes en sus, installation comprise ;
- B) **D'**un tableau de sécurité au coût approximatif de cinq cent soixante dollars (560) taxes en sus, installation comprise ;
- C) **D'**un tuyau de remplissage d'huile au coût de soixante-quinze dollars (75) taxes en sus, installation comprise.

- **LOCATION DE LA SOUFFLEUSE**

2006-02-65 **Considérant** que la souffleuse de la municipalité devrait être réparée et livrée au plus tard lundi le 27 février 2006 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de négocier avec l'entreprise RPM Tech pour modifier l'entente conclue en vertu de la résolution 2005-02-53 limitant la location à 25 heures plutôt qu'à 30 jours.

- **VENTE : ONE-WAY CAMION # 1**

2006-02-66 **Il** est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de vendre au montant de quatre cents dollars (400) le one-way accidenté du camion #1 à Monsieur Denis Rancourt de Saint-Georges.

9. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée.

10. CLOTURE DE LA SESSION

2006-02-68

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de lever la séance d'ajournement. Il est 20h13.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D.G. – SEC.-TRÉS.